

CONDITIONS GENERALES DE VENTE SERVICES EMULS'LYON

ARTICLE 1. APPLICATION ET OPPOSABILITE

Les termes commençant par une majuscule ont le sens qui leur est donné ci-après, qu'ils soient utilisés au singulier ou au pluriel :

« **CGV** » : les présentes Conditions Générales de Vente.

« **Fournisseur** » ou « **Vendeur** » : la société EMULS'LYON, société par actions simplifiée, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LYON sous le numéro 980 510 218 ayant son siège social 12 rue de la Part Dieu – 69003 LYON

« **Client** » : toute personne agissant pour des besoins professionnels.

« **Services** » : mise à disposition du mur digital et prestations évènementielles telles que décrites sur le devis émis par EMULS'LYON et validé par le Client.

« **Matériel** » : les différents murs digitaux ou tout autre produit d'animation et leurs accessoires (ballon, raquette, bandeau, etc.).

« **Commande** » : signature par le Client du devis émis par le Vendeur.

Les CGV s'appliquent à toutes les Commandes de Services des Clients auprès du Vendeur.

La Commande d'un Service auprès du Vendeur emporte adhésion, sans réserve, aux CGV qui prévalent sur tout autre document à l'exception des conditions particulières consenties par écrit.

Le Vendeur se réserve le droit de modifier les CGV à tout moment. La version applicable sera celle en vigueur au moment de la Commande concernée.

Si le Vendeur ne se prévaut pas à un instant donné d'une stipulation des CGV cela ne signifie pas qu'il renonce à son application. Si une stipulation des CGV est jugée invalide ou inapplicable par la juridiction compétente, cela ne peut affecter les autres stipulations qui conservent leur plein effet.

ARTICLE 2. FORMATION DE LA VENTE

Les devis émis par le Vendeur ont une durée de validité d'un mois.

La vente des Services est définitivement formée lors de la Commande accompagnée du versement d'un acompte de 40 % du montant indiqué sur le devis.

Aucune annulation de Commande n'est acceptée par EMULS'LYON.

Par dérogation à ce qui précède, EMULS'LYON peut librement constater que la Commande ne suffit pas à former la vente dans les cas suivants :

- absence de justification par une personne agissant au nom et pour le compte d'un tiers de son mandat ;
- indisponibilité des Services commandés ;
- absence de garantie de solvabilité et d'honorabilité du Client.

Le bénéfice d'une commande est strictement personnel au Client et ne peut, en tout ou en partie, être cédé, partagé ou transféré, sans l'accord du Vendeur.

ARTICLE 3. REALISATION DES SERVICES

Le Client s'engage à permettre au Vendeur de réaliser les Services dans les meilleures conditions et notamment à lui donner accès au lieu d'exécution des Services aux dates et heures convenues.

Les Services commencent le jour de la mise à disposition du Matériel et/ou de l'intervention des équipes du Vendeur pour la durée prévue dans le devis signé. Le Matériel est livré, installé et démonté par les équipes de EMULS'LYON ou tout tiers de son choix. Lors de l'installation du Matériel, un contrôle du bon fonctionnement de celui-ci est effectué.

Le Client se porte fort du respect par ses préposés et invités des règlements et consignes de sécurité, d'ordre et de police en vigueur ainsi que des instructions données par EMULS'LYON dans l'espace où sont fournis les Services ainsi que de la réparation de tous dommages qu'ils causeraient au Vendeur.

EMULS'LYON se réserve le droit de refuser l'accès aux Services à toute personne dont le comportement serait susceptible de nuire à leur bon déroulement, le Client renonçant à toute indemnisation de ce fait.

ARTICLE 4. PRIX ET PAIEMENT

Le prix des Services est indiqué sur le devis en euros hors taxes frais de transport inclus. Au moment de la facturation, ce prix sera majoré du taux de TVA en vigueur au jour de la Commande.

EMULS'LYON se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les Services aux prix indiqués lors de leur Commande.

Les tarifs proposés ne comprennent ni rabais, ni ristourne et aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

Sauf accord préalable et écrit, le prix des Services sera réglé en deux fois : 40 % à la Commande et le solde à réception de la facture correspondante.

Les paiements pourront être effectués par chèque à l'ordre de EMULS'LYON ou par virement.

En cas de non-respect des délais de paiement sans préjudice de l'exercice de toute autre action :

- EMULS'LYON pourra ne pas réaliser les Services et conserver l'intégralité de l'acompte à titre d'indemnisation ;
- Seront acquises au Fournisseur et exigibles immédiatement sans mise en demeure ;
- Des pénalités de retard représentant trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur au jour de la réalisation des Services ;
- Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 €.

ARTICLE 5 RESPONSABILITES

EMULS'LYON fera ses meilleurs efforts pour procurer les Services au Client.

Le Client bénéficiera des Services dans le cadre de son activité professionnelle.

EMULS'LYON sera libérée de ses charges de responsabilité, garantie et sécurité dans toute la mesure compatible avec les règles impératives de droit français en la matière applicables au jour d'une éventuelle décision de justice rendue sur la mise en œuvre de ces mécanismes. Dans cette mesure, le Client garantit EMULS'LYON contre toute action menée par un tiers relative aux Services qu'il a commandés.

En toute hypothèse, la responsabilité contractuelle du Vendeur est limitée au montant total HT des sommes payées par le Client à EMULS'LYON au titre des Services concernés.

A défaut de réclamation du Client dans le délai de trente (30) jours à compter de la date prévue pour l'exécution des Services, ces derniers seront réputés parfaitement réalisés, le silence gardé par le Client valant renonciation à l'exercice de tout recours.

Si du fait d'un événement échappant au contrôle du Vendeur ou d'un cas de force majeure au sens de la loi et de la jurisprudence française, EMULS'LYON ne peut réaliser les Services ou que ces derniers ne peuvent être exécutés dans des conditions garantissant la sécurité du Matériel et des intervenants, les modalités d'exécution des Services seront réaménagées d'un commun accord entre le Client et le Vendeur (notamment report à une date ultérieure), à l'exclusion de tout remboursement du prix.

Si l'impossibilité d'exécuter les Services dans de bonnes conditions résulte du Client ou de son absence de prise des mesures adéquates, le Vendeur sera dispensé de la réalisation des Services, l'intégralité du prix des Services devra néanmoins être versé à titre de réparation, ce sans préjudice de tout autre action du Vendeur.

Les stipulations du présent article sont déterminantes du consentement de EMULS'LYON, sans ces dernières il n'aurait pas contracté avec le Client.

A défaut de réclamation du Client dans le délai de trente (30) jours à compter de la date prévue pour l'exécution des Services, ces derniers seront réputés parfaitement réalisés, le silence gardé par le Client valant renonciation à l'exercice de tout recours.

Dans les cas cités ci-dessous, dans lesquels EMULS'LYON ne sera pas présent, le Client atteste disposer d'une assurance couvrant tout dommage qui pourrait être causé au Matériel ou qui pourrait être causé par celui-ci :

- Dépôt du Matériel la veille des Services, dans le lieu défini par le Client ;
- Installation du Matériel par l'équipe EMULS'LYON et animation assurée directement par le Client. Le Client s'engage à stocker le Matériel dans des conditions visant à prévenir la survenance de tout dommage (notamment site de stockage sécurisé et à l'abri des intempéries).

En cas de dommage causé au Matériel, il sera réparé aux frais du Client dans le délai de sept jours.

En cas de vol ou de destruction complète du Matériel, le Client s'engage à régler l'intégralité de la valeur du Matériel à EMULS'LYON dans le délai de sept jours.

De convention expresse, le présent article 5 survivra en cas de résolution de la vente de Services, y compris en cas de résolution totale prononcée aux torts exclusifs de EMULS'LYON.

La responsabilité civile de EMULS'LYON est couverte par le contrat d'assurance n°N°RCPH278325833 souscrit auprès de la compagnie Orus située au 5 avenue du Général de Gaulle, 94160 Saint-Mandé.